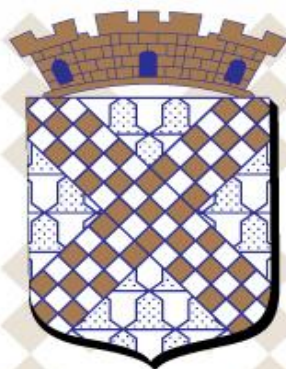


*Mairie*  
*de*  
**POPIAN**



*Lettre info n° 26*  
*Décembre 2022*

**Les vœux du Maire**

Chères Popianaises, Chers Popianais, Chers Amis,

Après un automne particulièrement doux, l'hiver s'installe et avec lui arrivent les fêtes de fin d'année !

Une parenthèse bienvenue pour partager affection, cadeaux et repas de fêtes en famille, entre amis, avant d'aborder la nouvelle année 2023.

La fin de l'année a été studieuse pour l'équipe municipale : adoption du Plan Local d'Urbanisme, rénovation d'un appartement communal, entretien des canalisations publiques, plantation d'arbres et préparation des projets de l'année 2023 avec le dépôt des demandes de subventions.

Nous en parlerons lors de la cérémonie des vœux, cette année « en présentiel » après deux ans. L'équipe municipale et moi-même aurons le plaisir de vous retrouver le **mercredi 11 janvier 2023 à 19h**, à la salle des fêtes (rue Saint-Vincent).

En attendant de célébrer ensemble la nouvelle année, je vous souhaite une excellente fin d'année et de bonnes fêtes.



*Avec mes sentiments dévoués,*  
**Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC**

**CEREMONIE DES VOEUX**

Madame le maire,  
le Conseil municipal,  
vous invitent à la cérémonie de  
présentation des vœux le  
**mercredi 11 janvier 2023**  
à 19 heures à la salle des fêtes.



**MAIRIE DE POPIAN**

*Le château - 2, Avenue de l'Aurelle*  
**34230 POPIAN**

04.67.57.52.25 ou [mairie@popian.net](mailto:mairie@popian.net)

**Secrétariat de mairie ouvert au public :**

*Les lundis de 8h30 à 12h00 ;*  
*mercredis de 13h30 à 18h ;*  
*et vendredis de 13h30 à 17h.*

**Site internet :** [www.popian.net](http://www.popian.net)

**Page Facebook :** *Mairie de Popian*



*Joyeux Noël*  
*et bonne année 2023 à Popian !*

**- ETAT CIVIL DE POPIAN -**  
*(du 21 mars 2022 au 15 décembre 2022)*



Naissances :

- **Emiliano RENTSCH-REVOY** : 18 mars ;
- **Maïa-Izabel CHARAUDEAU PINTO** : 22 novembre ;

Mariage :

- **Johannes BERTRAND** et **Karine DENOS** : 26 mars ;
- **Mohamed JEBALI** et **Juliette FAVROT** : 7 mai ;
- **Gaël ESNAULT** et **Marine POIRIER** : 28 mai ;
- **Sébastien THEROND** et **Agnès NAZON** : 2 juillet ;

Décès :

- **Georges BARATHIEU** : 21 avril ;
- **Zocema MABOLO ép. ZABALETA** : 20 mai ;
- **Lucy GALLOIS** : 10 septembre ;
- **Huguette CASSAGNAS ép. FERIAUD** : 25 septembre.

## « SANTE ET TERRITOIRE »

L'étude « Santé et Territoire » initiée par la commune de Popian, en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et l'ADASEA34 vise à comprendre les impératifs auxquels sont confrontés les viticulteurs et à les encourager dans leurs pratiques environnementales.



Une étude de faisabilité concernant la mise en place de la démarche EPITERRE est en cours de réalisation. L'objectif de la démarche EPITERRE est de concilier les enjeux socio-économiques, agricoles et environnementaux au moyen de **contrats de prestation de services environnementaux (CPSE)** financés par des partenaires privés en contrepartie d'actions de préservation de l'environnement.

Le projet devra aboutir en 2023. D'ores et déjà, une charte de bon voisinage permettant l'amélioration des relations entre viticulteurs et riverains, a été élaborée.

## MISE EN PLACE D'UNE INFORMATION PAR COURRIER ELECTRONIQUE



La commune dispose de nombreux outils de communication : site internet ([www.popian.net](http://www.popian.net)), page Facebook (@mairiedepopian) ainsi que 6 panneaux d'affichage.

Dans le souci d'une information personnalisée, la municipalité propose la création d'une diffusion par mail. Pour cela, il suffit de s'inscrire auprès du secrétariat de mairie par courrier électronique à : [mairiedepopian@gmail.com](mailto:mairiedepopian@gmail.com) ou [mairie@popian.net](mailto:mairie@popian.net).

## RECENSEMENT ET INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Dès l'âge de 16 ans, le recensement est obligatoire en mairie et permet de s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour vous faire recenser, présentez-vous auprès du secrétariat de mairie avec une pièce d'identité, une photocopie du livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile.

Par ailleurs, bien qu'aucune élection ne soit prévue en 2023, les inscriptions sur les listes électorales sont possibles auprès du secrétariat avec une pièce d'identité, un justificatif de domicile et un CERFA à remplir sur place.

**BIENTÔT 16 ANS !**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**  
**C'EST OBLIGATOIRE**

## CAMPAGNE DE CHASSE 2022-2023

La pratique de la chasse est encadrée chaque année par un arrêté préfectoral. Pour la campagne 2022-2023, la Préfecture de l'Hérault a encadré la pratique comme suit :



### SANGLIER

Affût

/

Approche

*Du 11 septembre au 28 février 2023 :*

Chasse autorisée les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

*Du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2023 :*

Sous réserve de la décision de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage qui se tiendra en décembre 2022.

*Du 15 août au 28 février 2023 :*

Chasse autorisée les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

*Du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2023 :*

Identique à la chasse à l'affût et à l'approche.

### SANGLIER

Battues

### LIEVRE

LAPIN

FAISAN

*Du 11 septembre au 25 décembre 2022*

*Du 11 septembre au 31 janvier 2023*

*Du 11 septembre au 31 janvier 2023*

Pour plus d'informations, se référer à l'arrêté préfectoral n° DDTM34-2022-05-12985 du 23 mai 2022.

## CONDITION D'ACCES AUX DECHETERIES

Depuis le 2 novembre 2022, l'accès aux déchèteries du Syndicat Centre Hérault est conditionné à la présentation d'un badge.

Le Syndicat Centre Hérault qui gère les 9 déchèteries du territoire a fait le choix de limiter l'accès à 26 passages gratuits par an.

Les administrés désireux d'obtenir le badge doivent réaliser leur demande en ligne ([www.syndicat-centre-herault.org](http://www.syndicat-centre-herault.org)). Ceux qui ne disposent pas d'un accès à Internet peuvent se rapprocher du secrétariat de mairie.



## DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Les démarches relatives à l'immatriculation, aux permis de conduire ou aux titres d'identité (cartes d'identité et passeports) se font exclusivement en ligne via le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr).



Il apparaît ici important de rappeler que **ces démarches sont gratuites et ne nécessitent aucun paiement en ligne.**

Les personnes rencontrant des difficultés peuvent se rapprocher du secrétariat de mairie.

## OPERATION « NETTOYONS LA NATURE »

A l'occasion de la Fête de la Nature, les popianais se sont mobilisés en répondant à l'appel lancé par la municipalité pour l'opération « **Nettoyons la nature !** ».

Hélas, beaucoup trop de déchets ont encore été ramassés : ils détruisent notre environnement, détériorent nos paysages et participent à la pollution des rivières et de la mer.

Face au succès de l'opération, celle-ci sera reconduite au printemps 2023 avec le soutien du Conseil départemental puisque la commune a récemment signé la charte « *Routes propres* ».



## TELEPHONIE MOBILE

La majeure partie de la commune n'est pas desservie par un réseau de téléphonie mobile. La municipalité a donc sollicité des sociétés d'opérateurs pour l'installation d'une antenne-relais sur un terrain communal, ce qui permettra à chacun de disposer d'un réseau téléphonique performant.

Un projet d'implantation a été élaboré par la société BOUYGUES Télécom, laquelle a établi un dossier de présentation dudit projet conformément aux dispositions de la loi n° 2019-0136 du 9 février 2015.

Le dossier a été laissé à la disposition du public pendant une durée de 2 mois, du 9 septembre au 9 novembre. Les travaux devraient démarrer dès le début de l'année 2023.

## ECLAIRAGE PUBLIC : EXTINCTION

Depuis le 23 novembre, la municipalité a fait le choix de l'élargissement de l'extinction de l'éclairage nocturne.

Mis en place en 2019, de 1h à 5h, l'éclairage public est désormais interrompu chaque nuit, **de minuit à 6h.**



2 heures d'extinction supplémentaires représentent : une mesure de protection des espèces animales atteintes par la pollution lumineuse et une réduction des dépenses publiques pour les collectivités qui ne bénéficient pas du bouclier tarifaire.

## MAIS AUSSI :

- Rénovation intégrale d'un appartement communal ;
- Plantation de 50 arbres supplémentaires sur des terrains municipaux le 6 décembre ;
- Elagage des platanes de la rue Saint-Vincent ...

## APPROBATION DEFINITIVE DU PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé par le Conseil municipal dans sa séance du 21 novembre dernier.



En 2014, la commune a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du PLU. Les étapes successives ont été menées en concertation avec les administrés et présentées en réunions publiques.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu en 2019 et a permis la mise en évidence des orientations souhaitées pour le futur : le maintien d'un cadre rural doté d'équipements attractifs au service des administrés et de l'économie locale.

En juillet 2021, le Conseil municipal a approuvé un projet de PLU présenté à l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et soumis à enquête publique conduite au printemps 2022 par M. Bruno MEALLONNIER, commissaire-enquêteur.

Le projet de PLU prévoit l'urbanisation de deux zones principales dans le respect des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) définies par le Conseil municipal.

Le dossier complet du PLU est disponible en mairie ou sur le site internet : [www.popian.net](http://www.popian.net)

## BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE

La commune de Popian a répondu favorablement à l'appel lancé par Hérault Energies pour l'installation d'une borne de recharge pour deux véhicules électriques.



Après diverses études menées par la CESML, la borne de recharge est en cours d'installation sur le *Plan de l'olivier* et sera opérationnelle dès le début de l'année 2023.

Les travaux, pris en charge à 72%, sont financés comme suit :

Subvention FACE (40 %)	4 082,55 €
Conseil départemental (14 %)	1 391,78 €
Hérault Energies (18 %)	1 855,71 €
Commune de Popian (28 %)	2 876,34 €
<b>Montant total des travaux</b>	<b>10 206,38 €</b>

En libre service avec paiement par carte bancaire, la borne de recharge dépendra du réseau public REVEO présent en région Occitanie. (<https://reveocharge.com>)

## ROLAND DE VILLARIO, POPIANAIS ET ARCHITECTE DU TOUQUET-PARIS PLAGE

Originaire de Carpentras (Vaucluse), la famille de VILLARIO arrive à Popian lorsque Joseph de VILLARIO, receveur de l'enregistrement à Gignac, épouse en 1843 Marie LAUTIER.

De cette union naît Charles de VILLARIO qui exercera la charge de maire de Popian dès le 18 mai 1884. Réélu le 20 mai 1888 au troisième tour de scrutin et au bénéfice de l'âge, Charles de VILLARIO voit le début de son second mandat entaché de nombreuses démissions. Le 16 juin 1889, avec un conseil municipal renouvelé, il est réélu maire mais près de deux mois plus tard, il démissionne pour honorer sa nomination au poste de percepteur à Cotignac (Var).

Durant son mandat de maire, Charles de VILLARIO et son épouse donnent naissance à 3 enfants : Gèneviève, Paul et Roland, né le 29 janvier 1885.

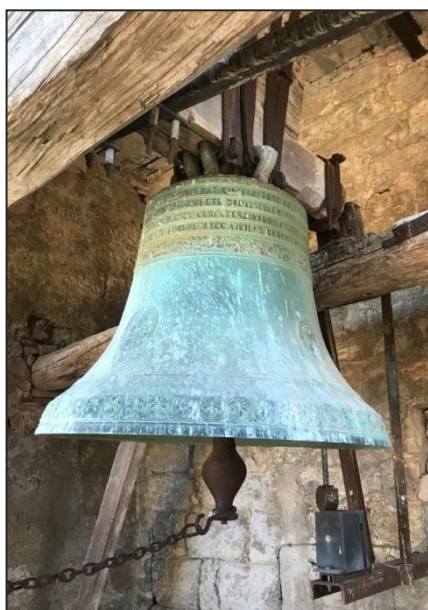
Ce dernier, marié le 8 janvier 1913 Paris (18<sup>ème</sup>) avec Jeanne GAUTIER, est mobilisé lors de la Première guerre mondiale.

Diplômé en architecture et inscrit à l'Ordre des Architectes, il dessine les plans de nombreuses constructions : villas à Chantilly, hôtel Côte d'Opale au Touquet-Paris-Plage, le pavillon de chasse du Prince de CARAMAN-CHIMAY ou des transformations d'immeubles.

Il n'oubliera jamais ses compagnons de Popian tombés pour la France entre 1914 et 1918 et honore leur mémoire par une palme commémorative. Décédé le 9 octobre 1955 au Touquet-Paris-Plage (Pas-de-Calais), il est inhumé à Popian.



## LA CLOCHE « MARIE-VINCENT » SONNE DEPUIS 1895

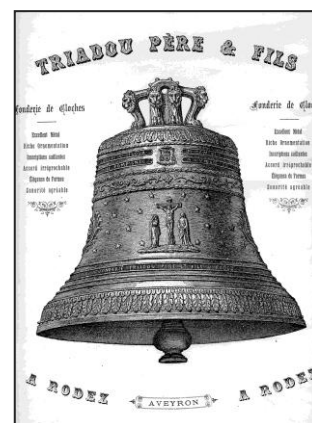


La cloche de l'église Saint-Vincent, fondue à partir d'une cloche de 1651 et baptisée en 1895, est le fruit du travail d'Amans TRIADOU (1856-1902), descendant d'une lignée de fondeurs de cloches installés à Rodez depuis 1610.

Sur la cloche, s'ajoute à la mention « don des habitants », l'inscription latine :

XPS VINCIT XPS REGNAT XPS IMPERAT  
XPS AB OMNI MALO LOCUM DEFENDAT  
AVE MARIA GRATIA PLENA

Sont aussi inscrits sur la cloche quelques noms des personnalités de l'époque : Martin BONNEL, maire ; Georges MICHEL, curé de la paroisse ; Ferdinand LAPEYRE, trésorier de la fabrique ; Anatole de ROVERIE de CABRIERES, évêque de Montpellier ; Léon XIII, pape.



## RANDONNÉE AU DEPART DE POPIAN

La **randonnée des fontaines et des lavoirs** débute *Place de l'Ormeau*, au pied de la fontaine qui donne le ton de cette balade entre fontaines, lavoirs et canal de Gignac, de Popian au Pouget en passant par Pouzols.

Pour une durée d'environ **3 heures**, et sur une distance totale de 11.5km, vous découvrirez ces lieux de sociabilité devenus témoins du passé.

☒ *L'itinéraire est agréé par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP).*



